

## Hérésies méridionales au Moyen Âge (1)

«Il y a eu parmi le peuple de faux prophètes, et il y aura de même parmi vous de faux docteurs, qui introduiront des *sectes* pernicieuses, et qui, reniant le maître qui les a rachetés, attireront sur eux une ruine soudaine.»<sup>1</sup>

Certes, le verset cité contient le mot «secte», mais dans plusieurs versions<sup>2</sup> la traduction exacte du mot «αἵρεσις» du texte original serait plutôt «hérésies». Une fois notre choix justifié, arrêtons-nous un moment à l'expression. Bien entendu, comme pour tous les mots en grec nous devons faire face à un champ sémantique bien étendu: ainsi «αἵρεσις» peut signifier 1. prise, occupation 2. choix, opinion particulière 3. élection 4. office, charge 5. goût, vocation, disposition 6. projet, plan 7. étude 8. école philosophique, culte, secte..., etc.<sup>3</sup>, pendant que d'autres<sup>4</sup> nous proposent tout simplement «doctrine fausse» comme équivalent.

Par conséquent, l'expression doit signifier, du moins dans l'interprétation de Saint Pierre, car «l'Écriture ne peut être anéantie»<sup>5</sup> toute doctrine suspecte d'hétérodoxie **par rapport à ce qui est écrit dans la Bible.**

Voyons maintenant de plus près ces mouvements hétérodoxes, et premièrement, parmi les plus connus, le *catharisme*, qui, paru vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, se répandit vite en Italie, en Catalogne, en Allemagne de l'ouest au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Quant à son origine, nous n'avons que des hypothèses, on pense généralement qu'il est issu du Manichéisme ancien<sup>6</sup>, comportant quelques ressemblances avec la Gnose, et le tout mêlé aux écritures du Nouveau Testament crée le résultat voulu.

Conformément à son caractère dualiste, la théologie des cathares résidait en l'opposition de deux principes, celui du Mal-Matière-Ténèbre et du Bien-Esprit-Lumière. Par conséquent le monde visible, en proie à la guerre, à la souffrance, à la violence et soumis à la mort ne peut être créé par le Vrai Dieu, le Bon Dieu, car «c'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez» (Matthieu 7,20). Donc toute la création serait l'œuvre de Satan qui, s'étant révolté contre son propre

<sup>1</sup> Seconde Épître de Pierre 2, 1. (traduction de Louis Second).

<sup>2</sup> «Eresie di perdizione» (*La Sacra Bibbia*. Ed. La Buona Novella, Brindisi, 1991), «Herejias destructoras» (*Nuevo Testamento*. Antigua Versión de Casiodoro de Reina (1569) Revisada por Cipriano de Valera (1602) Otras Revisiones: 1862, 1909 y 1960. ed Los Gedeones Internacionales), «heresias de perdição» (*A Bíblia Sagrada*. Trad. por João Ferreira de Almeida, Sociedade Bíblica do Brasil, 1969) et également la version hongroise traduite par Gáspár Károli.

<sup>3</sup> Selon le grand dictionnaire de l'Ancien Grec-Hongrois (*Ógörög-Magyar nagyszótár* (Szerk. A. Györkössy, I. Kapitánffy, I. Tegye), Akadémiai Kiadó, Budapest, 1990).

<sup>4</sup> P. ex.: S. Kiss: *Újszövetségi Görög-Magyar szómagyarázat*. Református Zsinati Iroda Sajtóosztálya Budapest, 1990.

<sup>5</sup> Évangile selon Jean 10, 35.

<sup>6</sup> «Les cathares champenois qui, entre 1042 et 1048 et encore en 1144 se réunissaient à Mont-Wimer et y furent brûlés en 1239, passaient aux yeux de leurs contemporains pour les disciples attardés de Fortunat, l'évêque manichéen d'Hippone, qui, exilé en Champagne, y aurait fait des disciples.» – in René Nelli, *Dictionnaire des Hérésies Méridionales*. Éd. Édouard Privat, Toulouse, p. 9.

Créateur (cf. Ésaïe 14,12-20; Ezéchiel 28,13-19) fut jeté des cieux, attirant avec lui un tiers des anges («sa queue entraînait le tiers des étoiles du ciel, et les jetait sur la terre.» – Apoc. 12,4), ou plutôt, du moins selon les doctrines du prédicateur cathare Jacques Authié<sup>7</sup>, ce n'était pas très exactement les habitants célestes qu'il a séduits, mais seulement leurs âmes.

De quoi s'agit-il en réalité? Les cathares, qui, lecteurs et bons connaisseurs de la Bible, partent du fait que l'être humain représente un triple composé, c'est-à-dire corps, âme et esprit,<sup>8</sup> auraient transposé le même «schéma» aux habitants célestes. Donc corps céleste<sup>9</sup>, âme céleste et esprit céleste, et comme c'est le tiers qui fut séduit par Satan, les corps et les esprits restés dans les cieux, ce sont les âmes qui suivirent Lucifer, qui les emprisonna dans sa propre création, c'est-à-dire dans la matière. Sauf que ces âmes représentaient dans la suite la partie céleste du corps humain, donc l'esprit. Car le corps, faisant partie pour les cathares de l'œuvre du diable, était de la matière provisoire et transitoire et l'âme (humaine) n'était rien d'autre que le sang<sup>10</sup>, donc l'instrument de l'animation du corps. Il ne leur restait rien de céleste que l'esprit, qui, par conséquent, devait provenir des cieux. Et comment cette partie céleste se trouverait-elle dans l'empire de Satan si ce n'était par la ruse<sup>11</sup>, par la séduction. De ce principe dérive logiquement

<sup>7</sup> Autier, Authier, Authié (Les) – Famille originaire d'Aix-les-Thermes qui, entre 1280 et 1320 environ se signala par son dévouement au catharisme. L'ancêtre, Pierre Autier était déjà connu comme hérétique notoire à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Son fils, ou son petit-fils portant le même nom fut brûlé vif à Toulouse, le 9 avril 1311. Le frère de ce dernier, Guillaume et son fils, Jacques furent également condamnés au bûcher pour fait d'hérésie. – R. Nelli, *Dictionnaire...* p. 58.

<sup>8</sup> La première Épître de Paul aux Thessaloniens (5,23) confirme également ce fait «*Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même tout entiers, et que tout votre être, l'esprit, l'âme et le corps, soit conservé irrépréhensible, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ!*».

<sup>9</sup> «*Mais l'ange qui m'instruisait me dit: „Puisque tu t'es réjoui de cette lumière, combien plus tu te réjouiras et exalteras lorsque tu verras la lumière du septième ciel dans laquelle se tiennent le Père et son Fils unique, où les vêtements, les trônes et les couronnes sont préparés pour les Justes; mais pour ce qui est de ne pas revenir dans ta chair, le temps n'est pas encore accompli où tu pourras venir ici”*» La *Vision d'Isaïe* chap. III, verset 25-27 et plus loin chap. IV, verset 2 (in *Ascension d'Isaïe* /qui est une compilation comprenant des morceaux de différentes époques, portant ainsi la trace d'influences diverses, ainsi juives, chrétiennes, et gnostiques, et dont la *Vision*, d'ailleurs adoptée entièrement par la théologie cathare, doit être des années 100-150/ traduction de la version éthiopienne, avec les principales variantes des versions grecque, latine et slave; introduction et notes par E. Tisserant, Paris, Letouzey et Ané, 1909) L'expression de *vêtements* dans l'interprétation cathare signifie corps (cette fois-ci célestes), il y a là donc une coïncidence nette avec leur doctrine exposée plus haut par le parfait Jacques Authié. (cf. Seconde Épître de Paul aux Corinthiens 5,1-10).

<sup>10</sup> «*Seulement garde-toi de manger le sang, car le sang c'est l'âme. Et tu ne mangeras pas l'âme avec la chair.*» Deutéronome 12,23 et encore Genèse 9,4, Lévitique 17,14 et Actes 15,20.

<sup>11</sup> «*Sathanas revint alors en arrière et remplit (son cœur) de malice et, [...] montant vers les autres anges jusqu'au cinquième ciel, et à chacun d'eux il parlait ainsi: "Combien dois-tu à ton maître? – Cent mesures de blé", lui répondit l'un. „Prends une plume et de l'encre, lui dit-il, et écris: quarante." Il disait aux autres: „Et toi, combien dois-tu à ton Seigneur? - Cent jarres d'huile", lui fut-il répondu. „Assieds-toi, lui disait Sathanas, et écris cinquante." Il monta dans tous les cieux et, avec de telles paroles, il séduisait les anges du Père invisible jusque dans le cinquième ciel.*» – Bien que *La Cène Secrète* (trad. René Nelli, *Écritures cathares*, Paris, 1959. Version de Carcassonne, p. 34-51 et Version de Vienne, p. 52-66) ou *Interrogatio Iohannis* soit antérieure au catharisme latin, le texte en bulgare paraît remonter au XII<sup>e</sup> siècle, fut entre les mains des cathares de France et de l'Italie déjà au XIII<sup>e</sup> siècle et paraît avoir exercé sur l'évolution de leurs théories une influence profonde. Il s'agit en principe de l'histoire de la Cène (ou plutôt d'une Cène du royaume des cieux et dont la Cène ne serait que le reflet, que l'image temporelle?), où un des disciples, Jean, qui était couché sur le sein de Jésus

l'autre, selon lequel ces âmes célestes (esprits humains) aveuglées, trompées, et emprisonnées dans la matière, étant incapables de retourner là d'où ils viennent, entrent dans une sorte de réincarnations continues jusqu'au moment où leur libération aura lieu.

«L'Église de l'Esprit Saint», appelée ainsi à cause de son rituel le plus connu, le *Consolament*, qui devait servir de baptême par le Saint Esprit, nommé également le Consolateur<sup>12</sup>, fut composée de Bons Chrétiens, de Vrais Chrétiens, ayant déjà reçu ce baptême, par opposition aux clercs de l'Église romaine. Eux seuls, appelés également Parfaits, étaient en disposition de transmettre le Consolament par l'imposition des mains, une cérémonie, destinée à servir de baptême spirituel, durant laquelle l'esprit céleste descendait des cieux pour rejoindre sa propre âme et pour s'unir avec elle. Ainsi s'explique le prêche du Bon Homme Philippe d'Alairac, qui tenta, en 1306, de faire comprendre à un berger nommé Pierre Maury qu'il ne commettrait aucun péché en enlevant sa sœur Guillelme à son méchant mari:

*«Tu es une bête, car le mariage qui se fait dans l'Église romaine n'est pas une chose durable, ni même bonne, alors que c'est l'autre mariage, celui que fait le Fils de Dieu, qui est bon et durable; il s'agit du mariage entre l'âme et l'esprit. L'âme en effet, reste toujours dans le corps de l'homme jusqu'à sa mort, mais l'esprit entre et sort, et il se fait alors un mariage entre l'âme et l'esprit par le Bien, de manière à ce que l'âme ne désire rien de contraire à l'esprit, ni l'esprit de contraire à l'âme; tous deux s'accordent pour l'état de vérité et de justice...»<sup>13</sup>*

Arrêtons-nous un moment aux rituels cathares pour pouvoir comprendre leur manière de voir les choses, leur façon de penser.

Deux rituels cathares sont parvenus jusqu'à nous, l'un rédigé en langue d'oc et l'autre en latin. Ces deux rituels se ressemblent beaucoup, et témoignent, par conséquent, d'une certaine fixité de la liturgie cathare au XIII<sup>e</sup> siècle. Celui rédigé en langue d'oc est moins développé que l'autre, qui est cependant incomplet, mais les cérémonies qui y sont décrites correspondent parfaitement et sont à peu près identiques.

Les cathares ne connaissaient que deux cérémonies essentielles qui représentaient les degrés successifs d'une sorte d'initiation: la *Tradition* (transmission) de l'*Oraison dominicale* et le *Baptême spirituel* ou *Consolation* (*Consolamentum*). Par la première, les simples auditeurs devenaient des «croyants» et membres de l'Église Cathare, tandis que par la deuxième ils devenaient des «parfaits chrétiens». Il y a une distinction nette entre les deux catégories,

---

(Jean, 14,23), lui aurait posé des questions sur l'organisation du monde par le diable, la création de l'homme, la chute des anges, la fin des temps..., etc. Pour cette même séduction (cf. ouvrage cité), qui ne nous paraît pas être très convaincante, ils possèdent d'autres idées, notamment la suivante, qui appartient plutôt à la catégorie des mythes, et selon laquelle Satan a séduit les anges en exaltant l'amour des femmes et les voluptés charnelles. Il leur montra une femme très belle, puis quitta le Paradis en l'emmenant. Les anges les suivirent et se retrouvèrent sur la terre. Dieu finit par s'apercevoir que son paradis se vidait et il alla fermer la fente par où ils s'échappaient. Ou, variantes: Satan a pris lui-même la forme d'une femme. Il est apparu femme aux anges mâles(?) et homme aux anges femelles(?). – in R. Nelli, *Dictionnaire...* p. 220.

<sup>12</sup> Évangile selon Jean 14, 16; 14, 26; 15, 26; 16, 7. Il ne s'agit pas d'ailleurs ici d'un hasard quelconque, les Cathares avaient une vénération particulière pour l'Évangile de Jean ayant l'apparence d'être pénétré d'influences dualistes (lumière-ténèbres, vérité-mensonge..., etc.).

<sup>13</sup> J. Duvernoy, *Le Registre d'Inquisition de Jacques Fournier*. Mouton Paris-La Haye, 1978, version en français, t. III, p. 944.

d'ailleurs totalement reconnue par les inquisiteurs<sup>14</sup>, car les croyants pouvaient mener la vie qu'ils voulaient, mais s'ils voulaient devenir vertueux, ils se mettaient sous la surveillance de la communauté des fidèles, et cette dernière décidait s'il convenait de leur transmettre, ou non, l'oraison, ou de leur donner, ou non, la Consolation. Par contre, les parfaits étaient entièrement convaincus du fait que personne ne pouvait être sauvé – ni même avoir le désir de l'être – tant qu'il n'avait pas été préparé, par une longue évolution accomplie au cours de plusieurs vies, à aimer la vertu ou la sainteté.

Le rituel occitan<sup>15</sup> commence par le *servisi* (le service), qui est un acte de soumission à Dieu, pendant lequel l'Ordonné demandait pardon de ses fautes, à l'assemblée des fidèles, avant la célébration des rites:

*«Nous sommes venus devant Dieu et devant vous et devant l'Ordre de la sainte Église, pour recevoir service et pardon et pénitence de tous nos péchés, que nous avons faits, ou dits, ou pensées, ou opérés depuis notre naissance jusqu'à maintenant, et demandons miséricorde à Dieu et à vous pour que vous priiez pour nous le père Saint qu'il nous pardonne. [...]»*

Le *servisi* occitan peut paraître assez général, le rituel latin donne cependant au futur croyant, une explication biblique détaillée durant la réception de la sainte oraison (c'est-à-dire le *Pater*):

*«...C'est pourquoi vous devez comprendre comment vous devez recevoir cette oraison sainte.[...] Certes, elle est brève, mais elle contient de grandes choses.[...] "Qui êtes aux cieux" c'est-à-dire: "vous qui habitez dans les saints ou même dans les vertus célestes". On a cru devoir dire aussi, peut-être: "Notre Père qui êtes aux cieux", pour le distinguer du père du Diable, qui est menteur et père des méchants, c'est-à-dire de ceux qui ne peuvent absolument pas bénéficier de la compassion (divine), laquelle les sauverait. [...]»<sup>16</sup>*

Après avoir expliqué au récipiendaire la signification des rites qu'il allait accomplir, l'Ordonné lui remettait le livre des Évangiles. Puis le croyant faisait son *melioramentum*<sup>17</sup>, et la cérémonie prenait fin.

---

<sup>14</sup>«...Tales autem **perfectos hereticos** consueverunt inquisitores detinere diutius multiplici ratione: [...] Item, docent **credentibus suis** quod exhibent eis reverentiam, quam vocant melioramentum, nos autem vocamus adorationem...» «...Les **hérétiques**, dont on vient de parler et qui sont des **parfaits**, les inquisiteurs ont accoutumé de les détenir plus longtemps, et pour de multiples raisons. [...] Item, ils apprennent à **leurs croyants** à leur rendre une marque de respect qu'ils appellent *melioramentum* et que nous appelons adoration.» in Bernard Gui, *Manuel de l'Inquisiteur*. Édité et traduit par G. Mollat, *Les Belles Lettres*. Paris 1964, pp. 17 et 21.

<sup>15</sup> In R. Nelli, *Écritures cathares...* p. 211.

<sup>16</sup> R. Nelli, *Écritures cathares...* p. 229.

<sup>17</sup> Il s'agit d'une part d'une demande de bénédiction et d'un pardon de fautes. Mais l'«adoration» ou *Melhorament* était chez les Cathares en même temps la salutation que le croyant adressait au parfait, dès qu'il se trouvait en sa présence. Il se mettait à genoux, s'inclinait trois fois, les mains jointes, jusqu'à la terre en disant la formule : «*Bon crestia, (balhatz-nos) la benediccion de Dieu e de vos!*» (Bon chrétien, /donnez-nous/ la bénédiction de Dieu et de vous!) Et le parfait lui répondait: «*Ajatz-la de Dieu e de nos!*» (Ayez-la de Dieu et de nous!). Il faut tout de même ajouter que le croyant «adorait» en lui le Bien ou la présence du Saint-Esprit. Le mot occitan signifie d'ailleurs, amélioration. – R. Nelli, *Dictionnaire...* p. 210.

Le *Consolamentum*, avec l'imposition des mains, avait pour résultat, comme nous l'avons vu plus haut, de réunir l'âme céleste à son propre esprit venu du haut, d'assurer au croyant le pardon de ses fautes passées, et de lui rendre sa vraie liberté, lui remettant ainsi le pouvoir de connaître le Mal et de lui résister. En principe, il le mettait dans l'impossibilité de faire le mal volontairement:

*«Ce saint baptême par lequel le Saint-Esprit est donné, l'Église de Dieu l'a maintenu depuis les apôtres jusqu'à ce jour, et il est venu de "bons hommes" en "bons hommes" jusqu'ici, et elle le fera jusqu'à la fin du monde.[...]»*<sup>18</sup>

C'est pour éviter de retomber dans le mal que beaucoup de croyants attendaient le dernier moment pour se faire consoler.<sup>19</sup> Bien entendu, si le malade guérissait après avoir eu le *Consolamentum* des mourants, tout était à recommencer.<sup>20</sup> Parfois le malade, étant hors d'état de parler, pouvait faire appel à un autre rituel: la *convivenza*. Il s'agissait d'une sorte d'arrangement conclu dans des circonstances exceptionnelles (p.ex.: guerre), entre un croyant et un parfait, aux termes duquel le croyant s'engageait à demander le *Consolamentum* – et le parfait à le lui donner sans lui poser les questions rituelles. À ces exemples nous voyons bien que ces rites, du moins l'imposition des mains et le baptême spirituel, ressemblent beaucoup à ceux qui se pratiquaient dans l'Église primitive.<sup>21</sup>

Une fois consolés, les cathares ne devaient plus pécher. En tout cas, ils niaient l'existence du péché originel, pour eux, toutes les âmes avaient péché dans le ciel. Quels peuvent être donc les péchés qui sont énumérés même dans le fameux *Manuel de l'Inquisiteur* de Bernard Gui? Tout d'abord ils devaient s'abstenir de tout acte de chair<sup>22</sup>. Ils devaient se libérer du lien conjugal charnel, s'ils étaient mariés.<sup>23</sup> Les cathares ne pouvaient manger d'aliments carnés, car ils pensaient que les animaux, ou du moins leur chair, née de la corruption, étaient l'œuvre du mauvais principe, ils se nourrissaient donc de légumes et de poissons.

L'homicide leur était interdit, ainsi que le meurtre des animaux. Par contre, ils tuaient les poissons et comme nous l'avons vu, ils les mangeaient considérant qu'il était permis d'interrompre leur vie, comme celle des végétaux: les poissons n'ont pas de chaleur vitale perceptible, car «ils naissent des eaux».

<sup>18</sup> Rituel occitan in R. Nelli, *Écritures cathares...* p. 220.

<sup>19</sup> «*Si les chrétiens auxquels le ministère de l'église est confié reçoivent un message d'un croyant malade, ils doivent y aller, et ils doivent demander en confiance comment il s'est conduit vis-à-vis de l'Église depuis qu'il a reçu la foi, s'il n'a pas quelque dette à l'égard de l'Église ou quelque tort dont elle pourrait l'accuser. Et s'il doit quelque chose et qu'il puisse le payer, il doit le faire. S'il ne veut pas le faire, il ne doit pas être reçu. Car, si l'on prie Dieu pour un homme faux et déloyal, cette prière ne peut profiter. Néanmoins s'il ne peut pas payer, il ne doit pas être repoussé. Et les chrétiens doivent lui enseigner l'abstinence et les coutumes de l'église. Puis ils doivent lui demander...*» – R. Nelli, *Écritures...* p. 224.

<sup>20</sup> «*...Si le malade survit, les chrétiens doivent le présenter à l'Ordre et prier pour qu'il se fasse consoler de nouveau le plus tôt qu'il pourra ; mais lui, qu'il suive, sur ce point, sa volonté.*» *Ibid.* p. 227

<sup>21</sup> Cf. Actes des Apôtres 6, 6; 8, 7; 9,17; 13, 3 ...., etc.

<sup>22</sup> Aussi afin d'éviter le «danger» de la procréation. (cf. plus loin: note 27).

<sup>23</sup> Il est à noter que pour les simples croyants ils étaient beaucoup plus indulgents, sauf qu'ils savaient que ces gens-là n'étaient pas encore entièrement libres, et devaient attendre, pour le devenir, encore longtemps en se réincarnant plusieurs fois.

La lâcheté devant la souffrance ou la mort était considérée également comme péché, ainsi que le fait de mentir ou de jurer. Enfin, tout en menant une vie spirituelle chargée de jeûnes (parfois menés jusqu'à la mort, cf. *endura*) et pratiquant l'ascétisme le plus rigoureux, ils devaient également mépriser leurs corps, ce dernier étant l'œuvre du diable.<sup>24</sup>

Contrairement à ce qui est d'ailleurs notoire, c'est-à-dire que les cathares n'auraient pas accepté l'Ancien Testament et l'auraient totalement rejeté comme la description des œuvres du mauvais dieu, nous devons constater qu'ils ne rejetèrent que quelques livres de l'Ancien Testament, tandis qu'ils en acceptèrent bel et bien d'autres en les incorporant à leur métaphysique, comme les livres appelés *Poétiques* (*Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et le *Cantique des Cantiques*), et les livres des Prophètes<sup>25</sup>, qu'ils jugèrent assez spirituels pour que ces derniers puissent fournir une base à leur théologie.

Quant à cette dernière, il faut bien distinguer celle des dualistes absolus de celle des dualistes mitigés. Pour les dualistes mitigés (peut-être plus proches des catholiques), il n'y a qu'un seul Dieu, créateur de toutes choses, y compris le diable, qui, s'étant révolté contre son Père, avait péché par libre-arbitre. Puis Lucifer s'était mis à créer un monde d'une matière préexistante tirée du néant. Il avait fabriqué des corps, mais se rendant compte du fait qu'il était incapable de les animer, il y avait enfermé deux anges séduits, trompés, Adam et Ève<sup>26</sup>. (C'est lui donc le dieu de l'Ancien Testament.) Toutes les âmes humaines procédaient de ces deux âmes primordiales suivant les idées du traducianisme.<sup>27</sup> Ces mêmes âmes sont en possession du libre-arbitre, et, par conséquent, sont libres de faire le bien ou le mal. En tout cas, elles seront jugées et récompensées lors du Jugement dernier, selon leurs mérites. Néanmoins Dieu a eu pitié des anges déchus, et décidant de les ramener à lui, et avec eux toutes les âmes provenant du premier couple, il fit descendre sur la terre son Fils, Jésus-Christ.

Pour certains dualistes mitigés le Fils et le Saint-Esprit bien qu'inférieurs au Père, sont cependant «Dieu(x) par nature», mais la mission de Jésus-Christ ne consistait que dans

---

<sup>24</sup> Cf. B. Gui, *Manuel...*p. 18-19 et R. Nelli, *Dictionnaire...* p. 241.

<sup>25</sup> Cf. *Liber de duobus principiis* (le *Livre des deux Principes*, trad. R. Nelli, *Écritures cathares*, Paris, 1959, p. 83- 201) dû à la personne ou à un des disciples de Jean de Lugio, qui, Fils majeur de l'évêque (cathar), provoqua une espèce de schisme dans son église, vers 1230.

<sup>26</sup> «...Après quoi, il réfléchit, et il fit l'homme pour que celui-ci fût son esclave ou l'esclave de lui-même. Et il ordonna à l'ange du troisième ciel (voir note 11) d'entrer dans ce corps de boue, duquel il prit ensuite une partie pour faire un autre corps en forme de femme ; et il ordonna à l'ange du second ciel d'entrer dans le corps de la femme. Mais ces anges pleurèrent quand ils virent qu'ils avaient sur eux une forme mortelle et qu'ils étaient dissemblables par cette forme (extérieur). Et Sathanas leur enjoignit de faire l'acte de chair dans leurs corps de boue ; et ils ne comprirent pas qu'ils commettaient ainsi le péché. [...] Et il entra dans le Paradis et parlait avec eux: il leur disait: "Mangez de tout fruit qui se trouve au Paradis, mais gardez-vous bien de manger du fruit de la science du Bien et du Mal." Cependant le Diable s'introduisit dans le corps du mauvais serpent et séduisit l'ange qui était en forme de femme, il répandit sur sa tête la concupiscence du péché, et il assouvit sa concupiscence avec Eve [...] C'est pourquoi (les hommes) sont appelés fils du Diable et fils du serpent...» *La Cène secrète* (Version de Carcassonne) in R. Nelli, *Écritures cathares...* p. 39-41. Selon d'autres encore, Caïn, le premier-né d'Adam serait le fils du diable, tandis qu'Abel le vrai fils d'Adam.

<sup>27</sup> Il s'agit d'un système imaginé par Tertullien selon lequel l'âme des enfants serait engendrée par l'âme des parents, comme le corps par les corps. – cf. R. Nelli, *Dictionnaire...* p. 284. Donc à chaque naissance il y a toujours une âme de plus à sauver.

l'enseignement et non pas dans le sacrifice. Cela d'autant plus, qu'il ne s'était point manifesté en corps réel, ce dernier étant la création de Satan, mais seulement en apparence. Cette idée coïncide d'ailleurs avec «les faits» qu'ils avaient pu puiser de la *Vision d'Isaïe*.

*«Et après cela j'entendis la voix de l'Éternel qui disait au Seigneur Fils: "Sors et descends de tous les cieus<sup>28</sup>, et sois dans le monde et va jusqu'à l'ange qui est dans l'enfer, en te transformant selon la forme de ceux-là [...] Et ne te reconnaîtront ni les anges ni les princes de ce monde. [...] [...] Et il descendit dans le quatrième ciel où il apparut aux anges sous leur forme. Et ils ne chantèrent pas en son honneur parce qu'il avait la même apparence qu'eux. Il vint ensuite dans le troisième ciel. [...] Et dans le second et dans le premier, se transfigurant à chacun d'eux. [...] Et je vis une entité semblable<sup>29</sup> à un fils d'homme et habitant avec les hommes, et dans le monde....»<sup>30</sup>*

Pour rendre l'image complète formulée de Jésus-Christ, nous devons ajouter que selon certains cathares, Jésus, loin d'avoir un corps matériel, aurait plutôt revêtu un corps angélique provenant d'une substance préservée. En ce qui concerne les conditions de sa naissance, ou la Vierge Marie était un ange descendu du ciel, ou elle était une femme réelle, en laquelle Jésus serait entré (et parfois sorti) par l'oreille, tout en apportant son propre corps spirituel. Selon d'autres conceptions, tout s'était passé *comme si* Jésus était né de Marie, qui, un beau matin avait découvert à côté d'elle l'enfant Jésus, qui n'a même pas traversé ainsi son corps. Il est bien visible que les cathares essayaient d'enlever à tout prix, son caractère «satanique» à l'Incarnation.

Selon le dualisme absolu, il y a un Dieu créateur de toutes choses «bonnes». Mais en face de Lui, il existe une racine du mal également, dont les manifestations sont éternelles. Le monde visible, celui de la matière est l'œuvre de ce principe du Mal, qui, une fois a réussi à s'emparer des âmes spirituelles en faisant irruption dans le Ciel du Dieu Bon.

À ce point rappelons qu'on a déjà parlé des mythes créés à ce sujet, selon lesquels Satan aurait proposé aux anges le libre-arbitre, la connaissance du Bien et du Mal et surtout l'amour charnel. Pourtant chez Jean de Lugio, dans son livre de genre plutôt scolastique, où il se garde bien de fabuler ainsi, nous trouvons que ces anges déchus ont été tout simplement vaincus parce qu'ils étaient faibles. Ils n'ont donc point péché, car ils ont été asservis selon une nécessité inhérente à leur condition. Ce sont donc les anges qui sont enfermés dans des corps, et, au fur et à mesure que les naissances humaines se produisent, ils se réincarnent. Pour le Jugement dernier, contrairement à ce que les dualistes mitigés enseignent, les absolus disent qu'à la fin toutes les âmes seront sauvées, ou celles qui ne le seront pas n'appartiennent pas au Dieu Bon et sont d'essence matérielle.

Comme nous voyons, la liberté ne joue ici aucun rôle<sup>31</sup>. D'ailleurs Jésus-Christ n'est pour eux qu'un ange de Dieu dont l'apparition en ce monde n'a eu pour but que d'enseigner aux gens

---

<sup>28</sup> L'existence des sept cieus était connue des anciens Babyloniens et des Juifs. Les cathares, comme presque tous les chrétiens, avaient adopté eux aussi cette division du monde céleste, mais pour eux, seuls les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> ciels étaient absolument spirituels.

<sup>29</sup> Cf. le docétisme, c'est-à-dire la doctrine qui prétend que Jésus-Christ n'a vécu sur cette terre, n'est mort, n'est ressuscité qu'en apparence.

<sup>30</sup> *Vision d'Isaïe*, chap. V. 7-11 et 21-28, chap. VI. 1.

<sup>31</sup> «...si Dieu a su parfaitement, dès l'origine que ses anges deviendraient des démons dans le futur, en raison de l'organisation qu'il leur avait lui-même donnée dans le principe, et parce que toutes les

la voie du salut. Les théories concernant sa naissance étant déjà présentées, passons à la dernière étape, c'est-à-dire à ce qui se passera à la fin du temps. Alors Satan, ne pouvant plus rien entreprendre contre les justes, subsistera avec l'ensemble des éléments matériels chaotiques. Chaotiques parce que l'organisation du monde sera détruite, et la terre, que toutes les âmes auront quittée, s'embrasera, et se confondra avec le chaos satanique devenant ainsi le véritable enfer.

Il faut bien préciser qu'alors que les dualistes absolus rejetaient l'Ancien Testament comme étant l'œuvre du diable, Jean de Lugio, lui-même dualiste absolu (cf. note 25)<sup>32</sup>, l'accepte dans sa totalité. Mais, une fois consolés, le dualiste mitigé et le dualiste absolu jouissaient exactement de la même liberté, qui consistait dans le pouvoir de résister au mal.

Pour conclure, la question se pose: quelles peuvent être les raisons de l'apparition et du succès de ce phénomène cathare?

Pour certains historiens, le catharisme serait apparu spontanément, comme une exigence nouvelle de pureté morale, née d'un approfondissement de la foi et d'un examen critique des données scripturaires, dont le but était une réalisation parfaite de la vie évangélique, la recherche d'un rapport personnel avec Dieu (henriciens, vaudois, béguins), tout cela dans le cadre d'un renouveau évangélique qui s'est manifestée dans toute la chrétienté aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Le catharisme, grâce à sa connaissance indéniable de la Bible<sup>33</sup>, tout en continuant à se

---

*causes par lesquelles il fallait que ces anges devinssent, par la suite, des démons, étaient présentes dans sa Providence ; s'il est vrai, d'autre part, que Dieu n'a pas voulu les créer autrement qu'il ne les a créés, il s'ensuit nécessairement que les anges n'ont jamais pu éviter de devenir des démons.[...] Comment donc les ignorants peuvent-ils affirmer que les anges susdits auraient pu demeurer toujours bons, saints et humbles en présence de leur Seigneur, puisque cela était absolument impossible, de toute éternité dans la Providence divine? Ils sont forcés de reconnaître, d'après leur propre thèse, et sur la foi de ces arguments très véridiques, que Dieu, dès l'origine, sciemment et en toute connaissance, a créé et fait ses anges en une imperfection telle qu'ils ne pussent en aucune façon éviter le Mal. Mais alors ce Dieu, dont nous avons dit précédemment qu'il était bon, saint et juste, et supérieur à toute louange [...], serait la cause suprême et le principe de tout mal: ce qu'il convient de nier absolument. Par conséquent, il faut reconnaître l'existence de deux principes: celui du Bien et celui du Mal [...]*».

<sup>32</sup> Dans le *Livre des deux principes*, qui contient sept traités, nous trouvons un, intitulé: *Contre les «Garatenses»* écrit contre les *Garatistes* de Concorezo qui étaient des dualistes mitigés: «...Je veux donc, maintenant, faire connaître aux personnes éclairées la folie des *Garatistes*: bien qu'ils croient, comme les autres, qu'il n'existe qu'un seul créateur très saint, ils ne laissent pas, cependant, de prêcher, en maintes occasions, qu'il existe aussi un autre Dieu: le dieu mauvais, prince de ce monde, lequel disent-ils fut d'abord une créature du Dieu bon ; mais, par la suite, il corrompt les quatre éléments produits par ce Vrai Dieu, et de ces éléments il forma et constitua, au commencement du monde, l'homme et la femme et tous les autres corps visibles, dont sont les issues toutes les créatures qui ont aujourd'hui leur règne sur la terre. Mais comme leur théorie apparaît aux yeux des savants comme dénuée de tout fondement, je leur demande de nous dire comment ils prétendent la confirmer par le témoignage des Écritures, de nous faire connaître les passages où se trouve ce qu'ils affirment et qu'ils enseignent ouvertement et publiquement.» – in R. Nelli: *Écritures cathares...* p. 175-176.

<sup>33</sup> Même s'il s'agit d'une connaissance de caractère plutôt sélectif, c'est-à-dire, s'il s'agit de soutenir leurs thèses, ils ne citent que par exemple la moitié du verset..., etc. cf. J. de Lugio, *Livre des deux principes*, le quatrième traité intitulé *Compendium* (abrégé pour servir à l'instruction des ignorants) où il expose brièvement, et seulement en ce qui regarde la création et les deux principes, la doctrine des dualistes absolus, **telle qu'il l'avait systématisée**. – in R. Nelli, *Écritures cathares...* p. 152 (Épître aux Hébreux 2,14)..., etc.



référer au christianisme et au message évangélique dont il prétendait détenir la clé, se posait désormais en rival du catholicisme. À une époque où les gens n'avaient rien d'autre de divin ou de spirituel que les messes célébrées en latin, et où les moines (cisterciens, bénédictins, prémontrés, etc.) se faisaient construire des monastères pour méditer sur leur foi<sup>34</sup>, rien ne paraît plus raisonnable que le fait que ces mêmes gens se mettaient à écouter ceux qui leur prêchaient l'Évangile dans les rues et en même temps semblaient vivre selon ses ordres. Les «Bons Hommes», appelés également les «receveurs d'âmes», n'avaient pas seulement le devoir de sauver leurs âmes, ils devaient refuser aussi de servir le Prince des Ténèbres dans sa lutte contre le Dieu bon. C'est pourquoi ils respectaient infiniment la vie, et s'interdisaient absolument l'homicide. Et tout cela dans une pauvreté «évangélique» digne du temps des apôtres, opposée à la richesse, et au comportement moral et religieux de ceux qui avaient à annoncer «la bonne nouvelle» dans le monde. C'est à ce moment que nous voyons apparaître, pour sauver ce qui peut être encore sauvé, les ordres mendiants, qui, soumis à l'autorité de la Papauté, prêchaient l'Évangile en toute pauvreté. Franciscains et dominicains, ce sont les ordres auxquels, plus tard, (à partir de 1233) sera confié l'institution de l'Inquisition. Leur apparition, pour ainsi dire, était une autre nécessité historique. En tout cas, après avoir eu l'approbation du pape, ils essayaient (surtout les dominicains) de convertir les cathares et les vaudois lors des colloques et dans des traités, pendant que la Papauté les bombardait de bulles condamnant toutes les hérésies en les excommuniant et les anathématisant<sup>35</sup>. Des résultats importants furent obtenus, mais ils furent également remis en question après le départ des prédicateurs. Quand, en 1203, Innocent III envoya l'abbé de Cîteaux, Arnaud Amauri, en Languedoc avec douze abbés et toute une suite de moines, il était déjà trop tard, presque tout le Midi de la France (qui ne faisait pas encore bien entendu, partie de la France) était «infecté» par les hérétiques. Si l'évêque espagnol Diègue d'Osma réussit en 1207, lors du colloque de Pamiers, à rallier à l'Église catholique un certain nombre de vaudois, les cisterciens n'obtinrent aucun succès décisif contre les cathares. Dans ces conditions, lorsque le légat pontifical Pierre de Castelnau fut assassiné à Saint-Gilles, en 1208, par un écuyer au service de Raymond VI, comte de Toulouse, le même pape n'hésita pas à lancer un vibrant appel à la croisade, dirigée pour la première fois contre des populations chrétiennes, appel qui recueillit un large écho auprès des chevaliers de la France du Nord. En 1209, l'expédition militaire dirigée par Simon IV de Monfort, un seigneur d'Île-de-France, contre les cathares appelés aussi albigeois, (les habitants d'Albi /Tarn/, ville qui passait pour un

---

<sup>34</sup> «Les clercs sont l'intermédiaire nécessaire entre Dieu et l'homme pécheur et avide de salut. Les moines sont ceux des clercs qui ont renoncé au monde pour le service de Dieu. Le choix d'un genre de vie qui les sépare radicalement du monde séculier fait d'eux les hommes les plus avancés sur le chemin du salut, des aspirants à la perfection, un modèle et un idéal pour tout chrétien.» in *Vivre au moyen âge d'après un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle*, Documentation photographique, N° 6050, Décembre 1980, p. 48.

<sup>35</sup> «Nous excommunions et anathématisons toute hérésie dressée contre la foi sainte, orthodoxe et catholique que nous avons exposée plus haut. Nous condamnons tous les hérétiques sous quelque dénomination que ce soit [...] Tous les hérétiques condamnés devront être abandonnés aux autorités séculières [...] pour subir la peine méritée.» – Décrets du IV<sup>e</sup> Concile de Latran en 1215, in *Vivre au moyen âge...* p. 39.

foyer d'hérétiques, de dualistes absolus), s'abattit sur le Languedoc, tout en extirpant l'hérésie de ces régions.<sup>36</sup>

Les peines des hérétiques furent multiples<sup>37</sup>, mais, le plus souvent, comparant l'hérésie à la peste contre laquelle le seul remède était le feu, eux-aussi, ils furent livrés au feu. Par la suite nous reproduirons l'histoire d'un «miracle»:

*«Nous ne voulons pas oublier un miracle qui se produisit (à Castres, en septembre 1209) en présence du comte. On lui présenta deux hérétiques: l'un des deux était parfait de la secte, l'autre n'était encore que son novice ou son disciple. Après avoir tenu conseil, le comte voulut les faire brûler tous les deux. Mais le deuxième hérétique, celui qui paraissait être le disciple de l'autre [...] commença à se repentir et promit d'abjurer l'hérésie et obéir en tout à l'Église romaine. Sur ce, une grande discussion commença à s'élever entre les nôtres: il y en avait qui disaient qu'on ne devait pas le condamner à mort [...], il y en avait d'autres au contraire qui affirmaient qu'il fallait qu'il meure, parce qu'il était manifeste qu'il était hérétique et qu'on pouvait penser que ses promesses étaient dictées par la crainte d'une mort imminente plutôt que par amour pour la religion chrétienne. Le comte fut d'accord pour qu'il soit brûlé, pour la raison que, s'il se repentait vraiment, le feu lui ferait expier ses péchés, et que s'il avait menti, il aurait le châtement de sa perfidie. Ils furent donc tous les deux attachés solidement par des liens durs et solides autour des cuisses, du ventre et du cou, les mains attachés derrière le dos. Ceci fait, on demanda à celui qui semblait s'être repenti dans quelle foi il voulait mourir; il répondit: "J'abjure la dépravation hérétique, je veux mourir dans la foi de la sainte Église romaine, je prie que ce feu me serve de purgatoire (qui n'existait d'ailleurs pas pour les cathares)." On alluma donc un grand feu autour du poteau. Celui qui était parfait dans l'hérésie fut consumé en un instant; l'autre sortit du feu indemne, ses liens très solides s'étant immédiatement brisés, sans la moindre trace de brûlure sauf un peu au bout des doigts.»<sup>38</sup>*

Étant donné le fait, que parmi les devoirs des souverains, dans la chrétienté médiévale, figuraient en premier lieu la défense de la foi et la sauvegarde de son intégrité, l'empereur Frédéric II, en 1221, fut le premier à promulguer des constitutions prévoyant la peine de mort pour les hérétiques. Saint Louis fut le prince chrétien qui manifesta le plus de zèle pour faire appliquer cette législation. Mais le problème présentait également un aspect politique. Depuis la croisade de Louis VIII, en 1226, et le traité de Paris, en 1229, une bonne partie du Languedoc avait été annexée au domaine royal, et le pouvoir capétien s'y appuya pour gouverner sur des nobles venus de la France du Nord, qui s'étaient emparés des fiefs des seigneurs locaux hérétiques.

En guise d'épilogue notons encore que le recours à la dénonciation et, après 1250, à la torture, ainsi que les peines prononcées par les juges ecclésiastiques, suscitérent, d'Albi à Toulouse et de Limoux à Béziers, un climat de révolte et de violence au sein de l'aristocratie. Ce fut le cas par exemple en 1242, quand un groupe d'inquisiteurs, ainsi que leurs collaborateurs, furent assassinés à Avignonet, près de Toulouse. Le roi entreprit alors en 1244

---

<sup>36</sup> Cf. *Histoire de la France religieuse*, sous la direction de J. Le Goff et R. Rémond, éd. du Seuil, Paris, 1988, tome I. p. 365.

<sup>37</sup> Torture, emmurement (prison à vie), confiscation des biens, destruction des maisons des condamnés..., etc (cf. B. Gui, *Manuel de l'inquisiteur*, Introduction, p. XLIX -LXVI).

<sup>38</sup> In *Vivre au moyen âge...* p. 30.

une autre expédition militaire qui s'acheva par la prise du château de Montségur, où furent capturés près de deux cents parfaits et parfaites, livrés ensuite à l'Inquisition. Après ces derniers événements l'ordre capétien et catholique régna sur le Languedoc, où Saint Louis pratiqua une politique d'apaisement et de réconciliation.<sup>39</sup>

LILLA ZILAHY

Budapest

---

<sup>39</sup> Cf. *Histoire de la France religieuse...* p. 104.